

● **Résultat fiscal des banques et établissements financiers**

Examiner les retraitements extracomptables spécifiques aux établissements bancaires et financiers pour la détermination du résultat fiscal

PUBLIC

Responsables et collaborateurs comptables fiscalistes des banques et établissements financiers - Avocats - Experts-comptables - Commissaires aux comptes - Leurs collaborateurs

PRÉ-REQUIS

Avoir des connaissances comptables de base et des notions liées aux différences entre comptabilité et fiscalité

NIVEAU D'EXPERTISE

Perfectionnement

LES POINTS FORTS

Formation animée par un avocat fiscaliste spécialiste du secteur bancaire

Repartez avec l'imprimé 2058 A annoté

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert
- Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant :

Code
1077

Durée
2 jours / 14 heures

Tarif Inter*
2 065 € HT

**Repas inclus (en présentiel)*

Objectifs pédagogiques

- Effectuer de manière pratique les principaux retraitements extracomptables indispensables pour passer du résultat comptable au résultat fiscal et calculer l'IS
- Examiner les spécificités des établissements financiers en matière d'IS
- Identifier l'impact des opérations exceptionnelles (restructurations, opérations internationales) et de l'intégration fiscale

Programme de la formation

Engagement

Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur recevra vos objectifs de progrès.

Appliquer la territorialité de l'IS : conséquences sur la détermination du résultat fiscal

- Illustration : le traitement des produits et des charges se rapportant à une succursale étrangère
- Les produits de source étrangère : la mécanique des retenues à la source et crédits d'impôts
- Les retenues à la source sur flux sortants (dividendes, intérêts...) : rappels des principes
- Les crédits d'impôt conventionnels sur flux entrants : modalités d'imputation et règle du « butoir »

Déterminer les bases taxables : les principaux retraitements pour la détermination du résultat fiscal

- Les charges opérationnelles
- Les produits

Analyser les règles de déduction des provisions des établissements financiers

- Les provisions sur prêts à moyen et long terme
- Les provisions pour risques pays

- ▶ A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'Avis Vérifiés, solution Certifiée NF Service
- ▶ A froid, 60 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

ACCOMPAGNEMENT FORMATION À DISTANCE

En cas de nécessité, une assistance technique et pédagogique est joignable entre 8h30 et 18h (jours ouvrés):

- par téléphone : 01 83 10 10 10
- par mail : care-formation@lefebvre-dalloz.fr

Une réponse immédiate est apportée ; si besoin, le demandeur est mis en relation avec un expert dans un délai maximum de 48h.

- Les provisions sur les intérêts courus sur les créances douteuses : notion de créance douteuse – calcul de la provision (méthode globale ou cas par cas ?) – critères de provisionnement retenus

Réaliser les retraitements liés au portefeuille titres

- Les distributions de dividendes
- Le traitement des frais d'acquisition et de cession des titres de participation
- Le régime des titres de placement, titres de transaction et titres d'investissement
- Les prêts de titres et opérations de réméré
- Les gains et pertes de change
- Le résultat de cession et de fusion
- Les OPCVM
- Les opérations sur MATIF/MONEP : trading et couverture
- Les titres à revenus fixes, indexés ou non
- Le résultat d'entités transparentes
- Illustration : détermination du résultat fiscal d'un établissement bancaire

Examiner les règles fiscales limitant la déduction des charges financières

- Les dispositifs applicables et conséquences de leur mise en œuvre
- L'application spécifique de l'article 212 aux établissements et aux opérations de crédit
- L'articulation des différents dispositifs entre eux
- Illustration : calcul des limites de déductibilité des charges financières

Calculer l'IS : mécanismes essentiels

- Le report des déficits
- L'utilisation des crédits d'impôts liés aux prêts à taux zéro

Etudier les taxes sur les transactions financières

- La taxe sur les opérations à « haute fréquence » portant sur les titres de capital
- La taxe sur les contrats d'échange sur défaut d'un état (CDS)
- La taxe sur le risque systémique
- Synthèse : l'imprimé 2058 A annoté

Transfert

Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel.

A noter

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.

Prochaines sessions

...

PARIS

- 20-21 Oct. 2026
- 30 Nov. & 1 Déc. 2026

A DISTANCE

- 20-21 Oct. 2026
- 30 Nov. & 1 Déc. 2026

